



MAIRIE DE CREHEN

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES EN VIGUEUR

Délibération 2024.07.3 A compter du 1er septembre 2024

Jusqu'à 250 personnes pour un repas dansant, 300 pour un loto et 400 pour un spectacle	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises ou associations hors commune
SALLE POLYVALENTE (entre 250 et 400 personnes selon le type de manifestation)			
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle...) chauffage, sono	Gratuit	WE 2 jours : 300 €	WE 2 jours : 600 €
Jour supplémentaire	0,00 €	100,00 €	200,00 €
Vin d'honneur	0,00 €	100,00 €	200,00 €
AG, réunions, formations	0,00 €	100,00 €	200,00 €
Vaisselle (le couvert)	0,00 €	0,50 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €	2,00 €
Cauton salle	500,00 €	500,00 €	500,00 €

	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises hors commune
ETANG			
Abri seul + 1 WC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Abri + eau + électricité + frigo + WC	0,00 €	40,00 €	70,00 €

100 personnes maximum	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune
FOYER (100 personnes maximum)		
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle) Chauffage, sono	Gratuit	WE 2 jours : 250 €
Vin d'honneur	0,00 €	70,00 €
AG, réunion, formations	0,00 €	
Vaisselle (le couvert)	0,00 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €
Cauton salle	500,00 €	500,00 €

50 personnes maximum	Associations communales	Particuliers ou entreprises commune	Particuliers ou entreprises ou associations hors commune
CHALET (50 personnes maximum)			
Salle (repas, buffet, bal, concours, loto, spectacle...) Chauffage, sono	Gratuit	WE 2 jours : 150€	WE 2 jours : 250 €
Jour supplémentaire	0,00 €	50,00 €	100,00 €
Plusieurs jours en semaine	0,00 €		
Vin d'honneur	0,00 €	50,00 €	100,00 €
AG, réunions, formations	0,00 €	50,00 €	100,00 €
Vaisselle (le couvert)	0,00 €	0,50 €	0,50 €
Location verres seul (la douzaine)	0,00 €	1,50 €	1,50 €
Cauton salle	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Associations : gratuité des salles pour toutes les manifestations de l'année des associations ainsi qu'aux particuliers pour organiser la fête des voisins

Employés communaux en activité : 1 forfait WE gratuit/an et tarif particuliers communes pour tous pour l'anniversaire en leur honneur, en l'honneur de leur conjoint ou de leurs enfants jusque 20 ans ainsi que pour leur propre départ en retraite.

Salle de danse ou de karaté : location privée pour des professionnels exerçant dans le local partagé ou la maison de santé : Forfait 30 € / séance - selon les disponibilités de ces salles ; la priorité étant donnée aux associations sportives et culturelles.

Salle du chalet : location privée par des professionnels exerçant dans le local partagé ou la maison de santé pour des groupes de Créhen : forfait 50 € / séance ou 100 € / séance pour des groupes hors commune, selon les disponibilités de la salle ; la priorité étant donnée aux associations sportives et culturelles.